



## Titre Professionnel

# Mécanicien(ne) réparateur(trice) automobile (MRA)

### Métier

↳ Mécanicien(ne)  
automobile



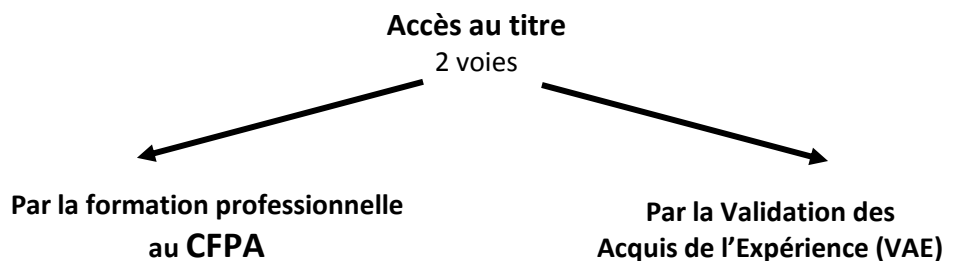
Le (la) **mécanicien(ne) réparateur automobile** assure l'entretien des systèmes mécaniques, le remplacement d'organes et le montage d'accessoires des véhicules de transport de moins de dix personnes et de transport de marchandises de moins de 3,5 t.

Il (elle) doit être capable de fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques à la clientèle.

Il intervient sous la responsabilité d'un hiérarchique à qui il (elle) rend compte des interventions réalisées.

Le titre **Mécanicien(ne) réparateur (trice) automobile(MRA)** est composé de 2 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Effectuer les opérations d'entretien des véhicules légers ou des véhicules utilitaires légers, poser des accessoires.
- Réparer les véhicules automobiles par remplacement de pièces ou d'organes.



Durée : 34 semaines

Pré-requis : 3<sup>ème</sup> du collège ou équivalent  
Permis de conduire B souhaité

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.



### Contexte de travail

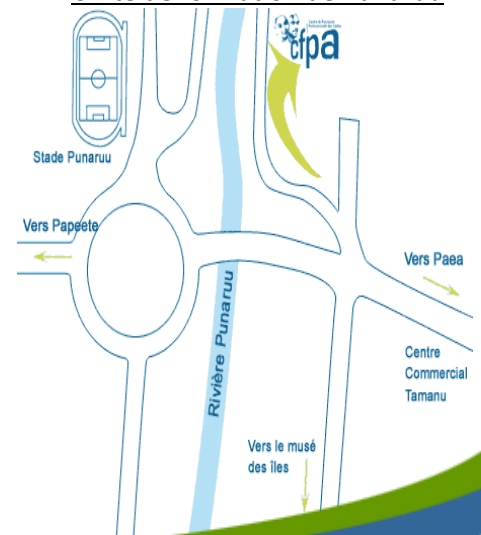
L'activité s'exerce sur les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires d'un poids total autorisé en charge n'excédant pas 3 500 kilos. L'emploi se pratique en atelier fermé, en atelier ouvert type services rapides ou en centres auto.

Les horaires de travail sont réguliers mais tributaires des prestations à la clientèle, ce qui peut parfois entraîner des dépassements d'horaires.

Il (elle) doit être capable de travailler dans des postures inconfortables (sous ou sur le moteur, sous le tableau de bord), à supporter la salissure.

### Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Punaaru



### Evolution professionnelle

- Mécanicien(ne)
- Chef d'atelier de mécanique

### Titre de Niveau V

Arrêté N° 0898/CM  
du 13 juillet 2012